

n°2794
12 mai 2006

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Election au Conseil de Surveillance du Fonds Actions EDF : la période de vote est ouverte

Les salariés actionnaires via le Plan d'Épargne Groupe (PEG EDF) sont représentés par le Conseil de Surveillance du Fonds Actions EDF. Depuis le 9 mai et jusqu'au 23 mai, ils sont appelés à élire 6 membres de ce Conseil.

Le Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF a plusieurs missions. En particulier, il exerce collectivement les droits de vote des porteurs de parts lors des assemblées générales des actionnaires de l'entreprise. Ce sera le cas lors de la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 9 juin prochain.

Du 9 au 23 mai, les salariés actionnaires via les formules eNERGIE Maxi, Multi ou Transfert, ou ayant investi dans le compartiment eNERGIE ouvert du Fonds Actions EDF, sont appelés à élire 6 des 17 membres du Conseil de Surveillance du FCPE Actions EDF (cf. encadré ci-contre). Pour l'élection de ces 6 membres, des listes pouvaient être présentées soit par des associations d'actionnaires réunissant au moins 500 adhérents porteurs de parts, soit par les organisations syndicales représentatives.

Deux listes remplissant ces conditions ont été déposées : une liste parrainée par l'association EDF Actionnariat Salarié et une liste parrainée par la fédération FCE CFDT.

Chaque porteur de part du FCPE Actions, qu'il soit actif ou inactif, peut voter à hauteur du nombre de parts détenues (1 part = 1 voix). Le vote peut se faire par internet (jusqu'au 23 mai, à 10 h) ou par correspondance (jusqu'au 22 mai, à minuit). A cet effet, chaque électeur a reçu à son domicile l'ensemble des explications ainsi que le matériel de vote.

Le résultat du vote sera proclamé le 23 mai prochain.

La composition du Conseil de surveillance

Conformément à l'accord du 13 juillet 2005 (signé avec la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC), le Conseil de Surveillance du Fonds Actions EDF est composé de 17 membres :

- 11 membres salariés porteurs de parts, dont 6 sont élus directement par les porteurs de parts et 5 sont désignés par les organisations syndicales représentatives (un membre par organisation syndicale) ;
- 6 membres désignés par la direction d'EDF.

POUR EN SAVOIR PLUS

Patrice RODRIGUEZ
Direction de l'Actionnariat
Particulier et Salarié
01 40 42 21 23

Pour toute question sur les
élections : 0800 100 000 ou
actionnaires@edf.fr

connectez-vous sur :



ÉDITÉ PAR

Direction de
la communication interne
Alain Breuzot

